

03 02 2014 – COMMUNIQUE DE PRESSE

Argor-Heraeus (AHSA) rejette vigoureusement les accusations injustifiées portées par le dénonciateur pour une affaire remontant à près de 10 ans. Ces accusations sont identiques à celles faites durant les années 2005 à 2007, déjà entièrement réfutées à cette époque : les enquêtes menées par les Nations Unies, le SECO et la FINMA ont conclu que les accusations lancées contre AHSA ne reposaient sur aucun fondement. Notre communiqué de presse du 4 novembre 2013 vous présente notre position: http://www.argor.ch/var/ezwebin_site/storage/original/application/5a3b6a19a80756c5877365cd7f31bbb_a.pdf.

Le Tribunal pénal fédéral n'est pas entré en matière sur une plainte formelle déposée contre certains actes de procédure du Ministère public de la Confédération ou l'a rejetée.

Nous ferons valoir les droits inhérents à la défense durant toutes les phases de la procédure.

Nous continuons à collaborer avec le Ministère public en toute transparence, afin d'éclaircir ce cas le plus rapidement possible. AHSA est convaincu que la nouvelle enquête prouvera que ces accusations, qui portent atteinte à sa réputation, ne reposent sur aucun fondement, comme cela avait déjà été le cas par le passé.

AHSA ne fournira aucun renseignement sur le fond de l'affaire pendant la procédure en cours.